



# Procès Verbal du Bureau Communautaire

**Jeudi 16 Mai 2024**

**SERVICES GÉNÉRAUX**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT**

SERVICES :

CULTURE  
ECONOMIE & AGRICULTURE  
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE  
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ  
TOURISME  
PETITES VILLES DE DEMAIN  
HABITAT  
SANTÉ

**PÔLE  
MARCHÉS PUBLICS,  
DOMAINE JURIDIQUE ET  
CONTENTIEUX**

**PÔLE  
RESSOURCES HUMAINES**

SERVICES :  
GESTION DU PERSONNEL  
ATELIER ET  
CHANTIER INSERTION  
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

**PÔLE FINANCES**

**PÔLE TECHNIQUE**

SERVICES :  
ASSAINISSEMENT  
DÉCHETS MÉNAGERS  
VOIRIE  
BÂTIMENT  
GEMAPI  
URBANISME  
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi 16 Mai, à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

**Présents :**

Serge CAILLOT, Antoine-Audoine MAGGIAR, Michel MULOT, Pierre TISSIER-MARLOT, Jean-Christophe SAVE, Didier BOURLON, Michel MARIE, Marie-Claire RANVIER (arrivée à 18h), David BONGARD

**Absents excusés :** Dominique STRIESKA, Jean-Paul LAMBOURG, Annick BERTRAND, Serge DUCREUZOT

**Étaient également présents :** Maëlle GRANGEON, DGS.

**Secrétaire de séance :** David BONGARD

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 9

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- **Intervention de l'EDPM** : Bilan d'activités.
- **Règlement intérieur** : pour l'utilisation des véhicules.
- **Habitat** : Dossiers PIG.
- **Economie** : Aide à l'immobilier d'entreprises ; Etude de faisabilité Jardins du futur.
- **Tourisme** : Avenant à la convention d'objectifs et de moyen entre la CCBLM et l'OT ; Plan d'actions 2024 ; Tarif après-midi dansant.
- **Personnel** : Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain et du responsable technique du chantier d'insertion
- **Finances** : Décisions modificatives pour le budget OM ; Régies.
- **Travaux** : Espace vestiaires ; ZAE de Moulins-Engilbert : Travaux pour l'éclairage public et l'adduction d'électricité.
- **Urbanisme** : Révision de la carte intercommunale de Isenay, Saint Gratien Savigny, Thaix, Fours, Saint-Hilaire-Fontaine, Montambert, La Nocle Maulaix, Ternant et Saint Seine
- **Convention avec la commune de Cercy-la-Tour pour le port.**
- **Voirie** : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages d'art.
- **Assainissement** : Convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement du Bourg d'Alluy.
- **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

**Liste des Délibérations du 16 Mai 2024**

Numéro	OBJET	DECISION DU BUREAU
2024-066	Adoption du compte-rendu du bureau communautaire du 2 Mai 2024	Approuvée
2024-067	Tourisme : Avenant N° 4 à la convention d'objectifs et de moyens entre la CCBLM et l'OT	Approuvée
2024-068	Tourisme : Tarif après-midi dansant	Approuvée
2024-069	Personnel : Remplacement du responsable d'Equipe S2I	Approuvée
2024-070	Finances : Régies	Approuvée
2024-071	Travaux : Révision de la carte intercommunale d'Isenay St Gratien Savigny, Thaix, Fours, St Hilaire Fontaine, Montambert, La Nocle-Maulaix, Ternant, et Saint Seine	Approuvée
2024-072	Travaux : ZAE de Moulins-Engilbert : Travaux pour l'éclairage public et l'adduction d'électricité	Approuvée

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 2 mai 2024.**

## Intervention de l'Ecole de Production du Morvan

### Bilan d'activités

Emmanuel BIGOT, membre du conseil d'administration de l'EDPM, présente le bilan depuis l'ouverture du site en novembre 2023. Malgré qu'il y ait peu d'élèves, cela a permis de régler un certain nombre de problèmes et de fédérer les équipes.

Des portes ouvertes ont été organisées à deux reprises et ont été un succès.

Des présentations dans les collèges et dans les lycées sont faites.

Pour ce qui est des élèves, l'objectif est le suivant pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 1<sup>ère</sup> année : 10 à 12 élèves
- 2<sup>ème</sup> année : 4 à 5 élèves

Pour le matériel, il est en cours d'achat (2<sup>ème</sup> ligne de production horizontale, bus, matériel divers).

Une projection financière sur 2023-2034 est présentée. Un point est fait sur les subventions et fonds de fondation en cours.

## Règlement pour l'utilisation des véhicules

Monsieur le Président explique qu'en complément de notre règlement intérieur, un règlement spécifique pour l'utilisation des véhicules a été élaboré pour préciser certaines règles de fonctionnement.

*Voir document annexe*

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le règlement d'utilisation des véhicules.**

## Habitat

### Dossiers PIG

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la CCBLM a signé une convention d'abondement du Programme d'Intérêt Général (PIG) avec le CD58. Elle verse ainsi aux bénéficiaires du PIG une subvention correspondant à 4% du montant de travaux subventionnable (subvention plafonnée à 1000 €), ceci dans la limite du budget alloué annuellement.

Pour rappel, le budget PIG 2024 de la CCBLM est de 20.000,00 €

Sur l'année 2024 et à ce jour, la CCBLM n'a pas engagé de dossiers.

**Dix nouveaux dossiers** sont présentés à la CCBLM pour un montant de subventions allouées de **3 376,90 €**.

Ci-après le *récapitulatif* de chacun des dossiers soumis à validation.

**Il sera proposé au conseil communautaire de valider les 10 dossiers de subvention PIG.**

## **Economie**

### **Aide à l'immobilier d'entreprises 2024**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement, explique que l'entreprise SARL EURL LES CISEAUX DE JUSTINE, basée à Luzy, a un projet de travaux de façade et aménagement d'un espace onglerie. Son dossier est complet (*en annexe*).

- Montant total de dépenses : 3 177,48 € HT
- Montant de l'aide proposée : 1 270,99 € soit 40 % du montant total HT

La commission économie a été consultée par mail et a donné un avis favorable.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver une aide à l'immobilier d'entreprise 2024 de 1 270,99 €, à l'entreprise SARL EURL LES CISEAUX DE JUSTINE, pour son projet de travaux de façade et aménagement d'un espace onglerie.**

### **Agriculture : étude de faisabilité Jardins des futurs**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement, explique que l'association Le Jardin des Futurs (anciennement Pépins et Graines), qui porte le projet de ferme-école formant des jeunes à un CAP primeur, a lancé une étude de faisabilité pour chiffrer et définir les phases de travaux dans la partie basse du village d'enfants de Chatillon en Bazois. Dans le cadre de la convention passée entre la CCBLM, la commune de Chatillon en Bazois et l'association, et approuvée par le conseil communautaire du 7 mars 2024, la CCBLM participe au financement de cette étude à hauteur de 2 000 €.

Le rapport de l'étude de faisabilité du cabinet d'études est présenté le 15 mai 2024 à la mairie de Chatillon en Bazois.

Une visite de la Fédération Nationale des Ecoles de Production est prévue le 28 mai 2024 au village d'enfants de Chatillon en Bazois.

La commission économie et agriculture se réunit le 23 mai 2024 pour étudier le rendu de l'étude et donner son avis sur le portage immobilier du projet, dans le cadre de la compétence écoles de production.

**Il sera proposé au conseil communautaire**

- **d'accueillir l'association en conseil le 11 juillet pour présenter le rendu de l'étude de faisabilité**
- **de délibérer sur le portage immobilier du projet, dans le cadre de la compétence écoles de production.**

**Avenant N° 4 à la convention d'objectifs et de moyens entre la CCBLM et l'OT N° 2024-BU-067**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la CC BLM et l'OT a été définie en 2018. Elle inventorie les missions que l'OT s'engage à réaliser en contrepartie des moyens mis à sa disposition par la CCBLM. *Voir la convention en Annexe*

Elle fait l'objet d'avenants réguliers qui viennent actualiser l'article 4 qui porte sur les missions spécifiques de l'OT pour l'année.

Le dernier avenant a été pris en janvier 2023 pour formaliser les missions de l'année 2023.

D'autre part, dans le cadre de la Marque Qualité Tourisme, l'Office de tourisme actualise son plan d'actions annuel.

Il donne une vue d'ensemble de l'activité de l'Office de tourisme et détaille les grandes orientations définies dans l'Avenant à la Convention d'objectifs et de moyens. Il a été établi en fonction du budget voté pour l'année.

Le Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme réuni le 14 mai a validé l'avenant n°4 et le plan d'actions 2024.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **approuve l'avenant n°4 à la Convention d'Objectifs et de Moyens,**
- **approuve le plan d'actions 2024,**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°4.**

**Tarif après-midi dansant**

**N° 2024-BU-068**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que, dans le cadre du Chantier 4 du Contrat de Station « Compléter l'offre d'activité aux curistes et touristes », l'Office de tourisme organise un après-midi dansant avec un accordéoniste le samedi 7 septembre de 14h30 à 19h à la salle S Bechet à Saint-Honoré-les-Bains.

Le montant de la prestation est de 700€ (charges GUSO, éclairage et sonorisation incluses).

Afin de percevoir des recettes, il est proposé de fixer un tarif d'entrée à 5€ / personne.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide le tarif de 5 € par personne pour l'après-midi dansant pour la régie de recettes Boutique.**

Personnel

**Recrutement d'un Chef de Projet Petites Villes de Demain**

Monsieur le Président explique que Madame Sabrina MONNY, chef de projet petites villes de demain du secteur Cercy la Tour / Luzy au grade de rédacteur a démissionné en date 6 mai 2024.

La commission d'embauche a été annulée suite au désistement de la seule candidate convoquée.

Monsieur le Président explique que Monsieur Attila MONTANARO, chef d'équipe du S2I au grade d'agent de maîtrise a démissionné le 13 mai dernier soit un départ officiel après un mois de préavis le 13 juin prochain. Cependant, il devra solder les 4,5 jours de congés qui lui reste.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder à la publication du poste ainsi qu'à la diffusion de l'offre d'emploi dans les mêmes conditions.**

## Finances

### Décisions modificatives pour le budget des Ordures Ménagères

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, suite au vote du budget 2024, les services de la Préfecture nous ont alerté sur le budget ordures ménagères : les dépenses imprévues inscrites sont de 25 000€ en section d'investissement alors qu'elles ne peuvent être supérieures à 7,5% des dépenses réelles de cette section (222 447 €) soit maximum 16 683 €.

Une décision modificative sera faite lors du prochain conseil communautaire :

#### Régularisation Dépenses imprévues

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188 : Autres	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative proposée.**

### Décisions modificatives pour le budget assainissement collectif

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, étant donné la mise en place d'une solution de déplacement pour un agent du service assainissement, subventionnée par le FIPHFP et validée lors du dernier bureau communautaire, une décision modificative est nécessaire pour le budget assainissement collectif.

Il faudrait modifier le budget de la manière suivante :

- . en dépenses:
- + 7 800€ en frais de transport de taxi
- 1 484 € au 6156

. en recettes  
+ 6 316€ (subvention FIPHFP)

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative proposée.**

## Régies

**N° 2024-BU-070**

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que la CCBLM a mis en place un certain nombre de régies de recettes pour gérer directement le recouvrement de certaines recettes : télécentre, taxe de séjour, vente dans les boutiques de l'Office de tourisme.

Un point a été fait récemment avec notre conseiller aux décideurs locaux. Des modifications sont à prévoir suite à des changements de fonctionnement et/ou de personne.

### **Au budget général :**

#### - Régie télécentre et spectacles

Proposition de modification :

- augmentation du montant de l'encaisse de 1 000 € à 1 500 €
- retirer les locations des chapiteaux des produits encaissés
- ajouter les virements bancaires dans les modes de recouvrement

#### - Régie taxe de séjour :

- La régie principale (Moulins-Engilbert)
- Une sous-régie à Luzy
- Une sous-régie à Chatillon-en-Bazois
- Une sous-régie à Saint-Honoré-les-Bains
- Une sous-régie à Cercy-la-Tour

Proposition de modification :

- Suppression des sous-régies de Saint-Honoré-les-Bains, de Chatillon-en-Bazois et de Cercy-la-Tour
- Suppression des produits encaissés suivants : droits de place et photocopies
- Modification du fonds de caisse de la régie principale : 100 € au lieu de 50 €
- Montant maximum de l'encaisse : 5 000 € (20 000 € pour les mois de janvier, mai, juillet et septembre)
- Cautionnement à supprimer
- Quittance informatique et non manuelle
- Changement de comptable public

### **Au budget Office de tourisme**

#### - Régie boutique Moulins-Engilbert :

- La régie principale (Moulins-Engilbert)
- Une sous-régie à Chatillon-en-Bazois
- Une sous-régie à Cercy-la-Tour

Proposition de modification :

- Modification du fonds de caisse de la régie principale : 150 € au lieu de 50 €
- Changement dans les régisseurs : Mathilde MAZET, Géralda VAN EMMOUS, Jean-Philippe BERLET et Justine BOUTMY-GARNIER

- Régie boutique Saint-Honoré-les-Bains :
  - La régie principale (Saint-Honoré-les-Bains)
  - Une sous-régie à Luzy

Proposition de modification :

- Modification du fonds de caisse de la régie principale : 100 € au lieu de 50 €
- Changement dans les régisseurs : Justine BOUTMY-GARNIER

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications ci-dessus relatives aux régies de recettes.**

## Travaux

### Espace Vestiaires à Châtillon en Bazois

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que, lors du dernier bureau communautaire, le financement de l'espace vestiaires à Chatillon-en-Bazois a été évoqué. Le conseil départemental a été sollicité sur la possibilité de mobiliser de nouvelles subventions. Il s'avère qu'il est possible d'inscrire l'opération sur la programmation 2024-2027 du contrat de territoire. Il faudra ensuite arbitrer sur la répartition de l'enveloppe restante.

En fonction de la réponse du CD58, il sera proposé au conseil communautaire de sélectionner les entreprises.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			
Objet	Montant HT	Montant TTC	
Coût travaux suite à l'ouverture des plis	89 557,11 €	107 469 €	
SPS et CT	4 040,00 €	4 848 €	
Maitrise d'Œuvre dont 7740+3 720 € TTC € Payé	14 200,00 €	17 040,00 €	
BET fluide TRAMIER PAYE payé	4 900,00 €	5 880 €	
<b>TOTAL</b>	<b>112 697,11 €</b>	<b>135 236,53 €</b>	
Recettes			
Objet	HT	Montant TTC	% TTC
DETR	30 827,00 €	30 827,00 €	27%
CD58	1 011,50 €	1 011,50 €	1%
CCBLM participation du centre social acté	28 537,00 €	28 537,00 €	21%
CCBLM participation du centre social supplémentaire	10 000,00 €	10 000,00 €	7%
<b>CD58 contrat de territoire 2023-2027</b>	<b>16 681,61 €</b>	<b>17 036,83 €</b>	<b>13%</b>
CARSAT	25 640,00 €	25 640,00 €	22%
FCTVA		22 184,20 €	16%
<b>TOTAL</b>	<b>112 697,11 €</b>	<b>135 236,53 €</b>	<b>100%</b>

Il sera proposé au conseil communautaire

- d'approuver l'attribution du marché de travaux

- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre au titre du contrat de territoire.

### Révision de la carte intercommunale de Isenay, Saint Gratien Savigny, Thaix, Fours, Saint Hilaire Fontaine, Montambert, La Nocle Maulaix, Ternant et Saint Seine

N° 2024-BU-071

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, rappelle le projet. Il explique qu'après un 1<sup>er</sup> contact avec la Communauté de communes en 2019, avec un projet encore peu abouti, le projet 2023 a muri et semble aujourd'hui cohérent avec le territoire, à savoir proposer un petit étang pour la pêche avec une solution d'hébergement pour les accompagnants. Ce projet nécessite donc l'autorisation de construire de petits hébergements, atypiques et légers, ainsi qu'un petit espace sanitaires partagés et peut-être un espace commun pour le repas.

La carte communale aujourd'hui classe les parcelles concernées en non constructibles. L'Etat nous a confirmé l'impossibilité de passer par des permis de construire particuliers, il ne reste donc que la solution de révision la carte qui est intercommunale et recouvre 9 communes de l'ancienne Communauté de communes Entre Loire et Morvan.

La commission a émis un avis positif pour cette révision pour de l'activité économique, et validé le fait qu'une consultation sera lancée auprès de ces 9 communes pour savoir si d'autres projets de développement économique et touristiques peuvent être intégrés dans cette révision.

Suite à l'avis positif de la commission, deux devis ont été demandés :

- Au CDHU qui avait créé la carte intercommunale pour la Communauté de communes Entre Loire et Morvan approuvée en 2016 ;
- A Mosaïque environnement, qui travaille sur nombre de nos documents d'urbanisme actuellement. Le montant du devis s'élève à 18 060€ TTC.

Nous sommes en attente du devis de CDHU.

Budget prévu en 2024 : 23 500 € TTC

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le devis le plus adapté aux besoins de la CCBLM dans la limite du budget prévu.**

### ZAE de Moulins-Engilbert : Travaux pour l'éclairage public et l'adduction d'électricité

N° 2024-BU-072

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge des travaux, explique que dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de Moulins-Engilbert, il nous faut valider des devis du SIEEEN pour la modification de l'éclairage public ainsi que pour l'extension du réseau électrique.

Devis éclairage public : 2 708,90€ TTC comprenant l'étude, la dépose et la repose d'un candélabre existant ainsi que la modification des réseaux nécessaires, la maîtrise d'ouvrage déléguée au SIEEEN ainsi qu'une subvention de 459,38€.

Concernant le devis portant sur l'extension du réseau électrique, afin de pouvoir proposer aux acheteurs de se raccorder au réseau électrique, une extension est nécessaire sur 55 ml. Montant total : 4 005 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer :**

- le devis et la convention proposés par le SIEEEN pour la modification de l'éclairage public ;
- le devis pour l'extension du réseau électrique.

### **Convention avec la commune de Cercy la Tour pour le port**

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et d'aménagement de sites, la Communauté de Communes, initialement Entre Loire et Morvan, a signé avec la Commune de Cercy la Tour, une convention de co-maîtrise d'ouvrage, en date du 16 avril 2015.

Celle-ci prévoit que la Communauté de Communes puisse assurer en lieu et place de la Commune de Cercy la Tour la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages, et en application de l'article 5 de la convention, puisse remettre les ouvrages à la Commune de Cercy la Tour à l'issue des travaux, ce qui doit faire l'objet d'un procès verbal.

Un projet de PV est en cours de rédaction.

**La convention n'étant pas achevée (valeurs comptables à intégrer), elle sera présentée au prochain bureau communautaire.**

### **Voirie**

#### **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages d'art**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'en complément de la mission d'études sur ouvrages qui est à publier, la Communauté de Commune Bazois Loire Morvan souhaiterait connaître le coût et étudier une proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des projets de réparations d'ouvrages d'art.

#### **Pour l'année 2023**

Plus précisément, notre collectivité a lancé en 2023, 9 APROA (avant-projet de réparation d'ouvrages d'art) sur des ouvrages identifiés comme "dégradés" par les carnets de santé du "Programme National Pont".

Sept de ces ouvrages ont été confirmés avec une note IQOA en 3U (voire 3US) qui est la note indiquant les travaux les plus urgents à réaliser, (S indiquant une atteinte immédiate à la sécurité des usagers).

A l'issue de ces premiers retours et conscients de la technicité requise pour l'analyse de ces documents techniques, notre collectivité souhaiterait avoir l'appui d'un bureau d'études afin de l'assister dans le traitement des rapports déjà transmis et déterminer notamment :

- une priorisation possible des ouvrages
- une priorisation possible des travaux par ouvrage
- identifier les différents phasages et opérations à prévoir selon le scénario retenu
- faire une projection financière indiquant des pistes de financements selon le scénario retenu.
- rédiger le cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre selon le scénario retenu.

L'objectif étant de baliser toutes les phases permettant de ramener l'ouvrage à son niveau de service initial.

Cette démarche reste toutefois optionnelle et en parallèle une rencontre est prévue avec la DDT le 17 mai prochain afin d'évoquer un concours éventuel des services de l'Etat sur ce type d'assistance.

## Pour 2024

Concernant la tranche ferme de ce marché pour les 2 APROA 2024, les 7 visites d'évaluations et les 25 inspections détaillées périodiques, il avait été proposé en CAO un marché sur le même modèle que celui passé l'an dernier.

Cependant, la question de la technicité du rendu et de la difficulté à prioriser les travaux à réaliser se posera à nouveau au rendu des APROA, il est donc proposé d'ajouter dès à présent dans le cahier des charges les aspects suivants :

- une priorisation possible des ouvrages
- une priorisation possible des travaux par ouvrage
- identifier les différents phasages et opérations à prévoir selon le scénario retenu
- rédiger le cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre suivant le scénario et les travaux retenus.

**Il sera proposé au conseil communautaire de lancer la publication du marché pour les études sur les ouvrages d'arts.**

## Assainissement

### Convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement du Bourg d'Alluy

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que nous avons signé une convention de maîtrise d'œuvre avec Nièvre Ingénierie pour la réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement du Bourg d'Alluy.

Suite à la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement de la commune, nous avons prévu un phasage de ces travaux sur 3 ans et non pas en une seule fois.

C'est pour cela que Nièvre Ingénierie propose de signer 2 conventions de maîtrise d'œuvre distinctes.

Suite à un point entre Nièvre Ingénierie et le service assainissement de la CCBLM le 14 mai, il s'avère que la convention signée en 2021 est suffisante.

## Questions diverses

Dates de réunion :

- Restitution de l'audit organisationnel : le lundi 24 juin à 14h à Saint-Honoré-les-Bains
- Conférence des maires sur l'urbanisme : le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 14h30 à Saint-Honoré-les-Bains

M. Maggiar fait un point sur une réunion du Conseil départemental portant sur le numérique.

**L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 19h05.**

Le Secrétaire de séance,

David BONGARD.



Le Président de la Communauté  
de Communes Bazois Loire Morvan

Serge GAILLOT.